

# Titres-Restaurant

L'UNSA-Ferroviaire agit pour  
un nouvel accord SNCF de haut niveau dès 2019 !

mars 2018



Depuis 2015, l'**UNSA-Ferroviaire** a engagé des négociations avec la SNCF pour l'attribution des Titres-Restaurant. S'en sont suivis une phase expérimentale puis un déploiement dans le Groupe Public Ferroviaire SNCF via un accord collectif d'Entreprise, négocié et validé par l'**UNSA-Ferroviaire**. Près de 26 000 agents peuvent désormais bénéficier des Titres-Restaurant. L'amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat est indéniable pour de nombreux agents éligibles ne pouvant fréquenter nos restaurants d'entreprise.

L'**UNSA-Ferroviaire** vient d'entrer en négociations avec la Direction du GPF SNCF pour contractualiser un nouvel accord. Forte des remontées du terrain et de vos attentes, l'**UNSA-Ferroviaire** revendique en plus de l'existant :

- ✓ de prendre en compte une distance maximale en mètres (670) lorsque MAPPY n'est pas utilisé pour le calcul des 10 mn,
- ✓ de monter la part entreprise à 5,43\* € au lieu des 3,50 €,
- ✓ l'éligibilité pour les agents de réserve et en roulement lorsque leur programmation impose une coupure repas, ainsi que pour les agents Voie (qui touchent un panier),
- ✓ l'éligibilité aux agents à mobilité réduite quelque soit le Lieu Principal d'Affectation.

Ces axes revendicatifs, portés par l'**UNSA-Ferroviaire**, permettront si retenus par la Direction l'obtention de pouvoir d'achat supplémentaire et une augmentation significative du nombre d'agents bénéficiaires.

\*Plafond d'optimisation suite loi de finance 2018 pour l'employeur.

SUIVEZ-  
NOUS...



UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS  
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65  
E-mail : [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)



# Titres-Restaurant



Grâce à l'UNSA

# Réalité

pour de nombreux agents à la SNCF !